



## HELP situation vraiment invivable svp

Par **tracker42**, le **01/06/2017** à **17:19**

Bonjour,

je vais essayer de faire court.

ma copine travaille dans une usine et elle est dans une situation de rupture conventionnelle qui dérape complètement..

les faits ( un peu compliqué je suis désolé):

au départ, ma copine ( qu'on appellera A ) et une chef de cette usine (qu'on appellera B) s'entendaient très bien. moi je sortais avec la soeur de cette chef.

un jour j'ai rencontré A et on est tombé amoureux. la petite soeur de B qui était vraiment mauvaise a demandé à sa soeur de pourrir A au travail par vengeance. depuis ce jour, B n'a plus arrêté de crier sur ma copine, l'insulter, voir l'humilier devant témoins.

il est à noter que B avait déjà poussé plusieurs personnes au départ, à la démission voir à l'arrêt maladie tant elle était mauvaise ! des "anciens" qui craquent les uns après les autres aux nouveaux intérimaires qui ne restent pas + d'une journée tant c'est insupportable !

et son patron ( C ) laisse TOUT passer, il valide cette attitude ou du moins ne conteste pas. pour lui, aucun problème, la pitbull fait juste son boulot.

il décide même d'instaurer des mesures comme chronométriser, installer des caméras pour vérifier l'assiduité au travail, supprimer la cafétéria, mettre un brouilleur de portable dans les vestiaires etc... je vous laisse imaginer l'ambiance

ma copine donc, ne pouvant plus supporter cette situation demande à son patron (C) de trouver une solution. il lui offre donc de changer d'entrepôt pour ne plus avoir B sur le dos. ce qui ne fonctionne pas du tout étant donné que B revient à la charge chaque jour avec son flot

de stress, de cris et de remarques insultantes.

ma copine a bout se met en arret maladie et demande donc une rupture conventionnelle. au depart acceptée par C , (promesses d'arrangement et de comprehension etc etc ...), puis volte face, apres avoir "reflechi" il refuse tout net, devient agressif et ferme le dialogue. pendant ce temps, regain de violence verbale de B chaque jour, de plus en plus confiante de pouvoir ecraser A a l'usure...

ma copine fait donc appel a un inspecteur du travail ( DIRECTE ), lui explique tout.

entretien telephonique en reunion, l'inspecteur remet B et C a leurs places, il ordonne que la rupture soit validée et signée au plus vite et que A puisse enfin partir.

C part en vacances et au bout de 15 jours toujours rien... A telephone tous les 3 jours mais jamais de reponse concrete. rien ne bouge. le patron n'avait toujours pas envoyé les documents ouvrant droit a indemniser A pour son arret maladie, il se fou de tout.. il se fait passer pour depressif et donc absent des locaux et ... injoignable !

l'inspecteur rappelle et la, magie, les documents sont envoyés dans la journée par la secretaire..

et voila la situation actuelle:

C a declare la guerre, le "depressif" s'est bien vite remis et s'est entouré d'un avocat et de son comptable comme il dit, pret a en decoudre pour ne rien donner a A.

il a prit contact avec l'inspecteur et celui ci n'ayant pas le temps de se pencher sur le dossier n'a pu que constater que C etait dans ses Droits..

ma copine est en arret jusqu'a demain, si aucune prolongation ne lui est accordée, elle est condamnée a retourner dans cette fosse a serpents ou elle sera a coup sur encore plus blamee et humiliée.

elle aurait pu se faire aider par la déléguée du personnel, sauf que ca n'est autre que B la déléguée !! ( qui fait partie de la direction car responsable d'ailleurs....)

voila, ma copine est desespérée, surement pas les moyens de prendre un avocat, coincée en attendant que l'inspecteur ai le temps de se pencher mieux sur le dossier ( peut etre pas avant 15 jours...)

il lui a dit que C a permis des aménagement de poste pour A et que il a fait sa bonne action et est dans son droit de refuser la rupture... ( sauf que ca n'a rien réglé du tout)

voila pourquoi je me tourne vers vous afin de voir si une solution est envisageable a cet enfer

merci d'avoir pris la peine de lire

Par **morobar**, le **02/06/2017** à **09:04**

Bjr,

[citation]entretien telephonique en reunion, l'inspecteur remet B et C a leurs places, il ordonne

que la rupture soit validée et signée au plus vite et que A puisse enfin partir. [/citation]  
C'est du vent.

Aucun inspecteur du travail ne pratique ainsi, et aucun inspecteur y compris son ministre n'(a le pouvoir d'ordonner à un employeur de signer une rupture conventionnelle.

La rupture conventionnelle implique l'accord du salarié et de l'employeur.

Puis le contenu est soumis pour homologation à l'inspecteur, qui vérifie:

\* que les droits et obligations de chacun sont respectés

\* qu'il n'y a pas de conflit important susceptible de vicier les conditions qui ont conduit aux consentements des 2 parties.

[citation] en attendant que l'inspecteur ai le temps de se pencher mieux sur le dossier ( peut etre pas avant 15 jours...) [/citation]

C'est là encore du vent.

Aucun inspecteur ne peut intervenir dans un conflit entre un salarié et son employeur hors les représentants du personnel.

C'est de la compétence exclusive du conseil des prudhommes.

Lorsque l'inspecteur constate des anomalies au cours d'une visite, il avertit l'employeur ou dresse un procès-verbal qui est transmis au procureur de la république pour suite à donner.

Si vous croyez que cet inspecteur est en fait le futur avocat d'un salarié en conflit, vous vous trompez lourdement.